



Gemeng Noumer

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 28 avril 2026 à 19:00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

### **A huis clos :**

1. Nomination à un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (rédacteur)

### **En séance publique :**

2. Approbation de la convention relative à l'Office social commun à Larochette pour l'année 2026
3. Approbation de la convention relative aux services pour jeunes offerts par association « NOJU Nordstadjugend a.s.b.l. » pour l'année 2026
4. Approbation de l'accord de collaboration « Late Night Bus » conclu avec la « Late Night Bus a.s.b.l. »
5. Déclassement des parcelles cadastrales 150/3134, 152/3140 et 153/3141 constituant une partie d'un chemin rural désaffecté aux lieux-dits « Bei der Ohligsmuehle » et « In der Zillericht » à Cruchten

Nommern, le 21 avril 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre

Sophie DIDERRICH